

Des choix qui mènent à l'action

POLITIQUE RÉGISSANT LE
PROGRAMME D'ORIENTATION
ET DE FORMATION AU
CHEMINEMENT DE CARRIÈRE
DANS LES ÉCOLES
ÉLÉMENTAIRES ET
SECONDAIRES DE L'ONTARIO
1999

Table des matières

Préface	2
Introduction	3
Fondement	3
Caractéristiques principales du programme	4
Objectifs	4
Considérations dans le cadre du programme	9
Planification du programme	9
Satisfaction des besoins de l'ensemble des élèves	10
Éléments de la prestation du programme	13
Curriculum de l'Ontario : paliers élémentaire et secondaire	13
Programmes d'accueil et de départ	14
Plan annuel de cheminement	15
Portfolio scolaire et professionnel	17
Programme d'enseignants-guides	17
Activités d'exploration de carrière	19
Ateliers, séminaires et activités d'apprentissage en petits groupes	20
Programmes de mentorat	20
Programmes de camarades-ressources	21
Aide individuelle et counselling à court terme	22
Équipe consultative du programme	24

Évaluation	25
Communication des progrès de l'élève aux parents	26
Sondage sur l'efficacité du programme	26
Rôle et responsabilités	28
Direction d'école	28
Conseillers en orientation, enseignants-guides et autres enseignants	29
Élèves	29
Parents	29
Partenaires du milieu communautaire	30
Échéancier de la mise en œuvre	32

An equivalent publication is available in English under the title *Choices Into Action: Guidance and Career Education Program Policy for Ontario Elementary and Secondary Schools, 1999.*

Cette publication est postée dans le site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation à l'adresse Internet suivante : http://www.edu.gov.on.ca

Préface

Le document *Des choix qui mènent à l'action* définit les objectifs du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière des écoles franco-ontariennes, de même que son contenu et son approche unique en matière d'enseignement et d'apprentissage. Il décrit les méthodes que la direction d'école et le personnel enseignant devraient employer pour permettre aux élèves de développer leurs habiletés d'apprentissage et leurs habiletés interpersonnelles et acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires à la planification de carrière. Il précise également les stratégies de planification et les mesures de responsabilisation du programme, de même que le rôle et les responsabilités de toutes les personnes concernées, à savoir le personnel de direction, le personnel enseignant, les élèves, les parents¹ et les partenaires du milieu communautaire.

Les politiques énoncées dans le présent document complètent les politiques provinciales afférentes décrites dans le document intitulé *Les écoles secondaires de l'Ontario, de la 9^e à la 12^e année – Préparation au diplôme d'études secondaires de l'Ontario, 1999* et dans les programmes-cadres des écoles élémentaires et secondaires.

Le présent document remplace les sections 1.8 et 2.3 du document *Les années de transition, 7e, 8e et 9e années – Directives et modalités d'application, 1992*, et toutes les sections du document *Orientation, cycles intermédiaire et supérieur, programme-cadre, 1984*, exception faite des références à l'élaboration et à la prestation de cours donnant droit à des crédits.

^{1.} Dans le présent document, le terme «parents» désigne le père ou la mère, ou les deux, de même que le tuteur ou la tutrice, ou les deux.

Introduction

FONDEMENT

Pour réussir au XXI^e siècle dans leurs études, leur vie sociale et leur carrière, les élèves devront avoir acquis des méthodes et des habitudes de travail efficaces, savoir prendre des décisions judicieuses, surmonter les difficultés qui se présentent, planifier, travailler de façon autonome, communiquer, effectuer des recherches, évaluer leur potentiel de façon réaliste et explorer de nouvelles possibilités d'études et de carrière. Un programme soigneusement planifié d'orientation et de formation au cheminement de carrière, appliqué dès l'élémentaire et par la suite au secondaire, aidera les élèves à développer ce savoir-faire.

Durant leurs études, les élèves doivent développer des habiletés qui leur permettront de devenir de plus en plus autonomes et responsables. Ils doivent être à même d'appliquer à d'autres dimensions de leur existence les connaissances qu'ils acquièrent à l'école. Il leur faut apprendre à travailler en collaboration et de façon productive avec autrui, à se fixer et à atteindre des objectifs d'études et de carrière, à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs et à agir en citoyens responsables. Un programme détaillé d'orientation et de formation au cheminement de carrière amènera les élèves à comprendre les concepts liés à trois domaines d'étude, soit le cheminement personnel, le cheminement interpersonnel et le cheminement professionnel. Un tel programme leur fournira aussi de nombreuses occasions d'exercer leurs nouvelles habiletés dans des cadres structurés et positifs, de mettre à profit leurs expériences et leurs réalisations et d'appliquer leurs habiletés et leurs connaissances en classe, auprès de leurs camarades et de leurs enseignants, et dans le milieu communautaire. Ce programme mettra à contribution les parents, les enseignants, les enseignants-guides, les conseillers en orientation, les mentors et autres partenaires du milieu communautaire francophone. On compte parmi les partenaires du milieu communautaire les universités qui offrent des programmes de langue française, les collèges de langue française, les employeurs qui considèrent que le français est un atout et les organismes franco-ontariens.

Le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière aidera les élèves à prendre conscience des avantages qu'une éducation en langue française leur procure, à faire le lien entre les notions apprises à l'école et la vie communautaire, à reconnaître l'utilité des activités d'enseignement

et les possibilités d'apprentissage qui leur sont offertes, à discerner celles qui leur conviennent et à s'adapter au changement. Il aidera également les élèves à réussir leurs transitions - de la famille à l'école, d'une école à une autre, de l'école au travail et la vie durant. Grâce à des activités d'apprentissage axées sur la gestion du temps, l'achèvement des tâches, la détermination d'objectifs, le règlement des différends, le bénévolat et la coopération, les élèves apprendront ce qu'est l'autodiscipline, en quoi consistent les responsabilités individuelles et sociales qui leur incombent et le respect dû aux autres cultures. De plus, puisqu'on mettra l'accent sur les options d'une éducation en langue française, les élèves auront l'occasion de développer un sentiment d'appartenance à la francophonie ontarienne, canadienne et internationale.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PROGRAMME

Un programme efficace d'orientation et de formation au cheminement de carrière doit refléter les pratiques fructueuses de nombreuses écoles de l'Ontario et comporter les principales caractéristiques suivantes :

- une définition précise des compétences à acquérir par les élèves de la 1^{re} à la 6^e année, les élèves des 7^e et 8^e années, et les élèves de la 9^e à la 12^e année;
- une gamme d'activités d'exploration de carrière dans le milieu communautaire;
- la réussite du cours obligatoire sur l'exploration des choix de carrière, donnant droit à un demi-crédit, pour obtenir le diplôme d'études secondaires;
- la préparation par chaque élève d'un plan annuel de cheminement, à partir de la 7^e année jusqu'à la fin du secondaire;
- un programme d'enseignants-guides pour les élèves de la 7^e à la 11^e année:

- des services d'aide individuelle et de counselling à court terme;
- une équipe consultative pour le programme;
- un sondage tous les trois ans sur l'efficacité du programme, assorti de recommandations de révision du programme.

L'apprentissage et l'enseignement dans le cadre du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière impliquent différents cadres et rôles d'enseignement et mettent à contribution les partenaires du milieu communautaire francophone. Les élèves acquièrent des connaissances et des habiletés par le biais du curriculum de l'Ontario, mais aussi dans le cadre du programme d'enseignants-guides, de l'élaboration de leur plan annuel de cheminement, d'activités comme les journées d'observation au poste de travail, de composantes d'expérience de travail et de programmes d'éducation coopérative. Les élèves apprennent grâce à la participation active des enseignants, des enseignants-guides et des conseillers en orientation qui leur fournissent une direction. Chaque année, l'approche d'enseignement et d'apprentissage structurée du programme développe systématiquement les habiletés et les connaissances acquises auparavant.

OBJECTIFS

Le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière a pour objectifs d'amener les élèves :

- à comprendre la valeur de poursuivre leurs études en français;
- à comprendre les concepts inhérents à l'apprentissage la vie durant, à la planification de la carrière et aux relations interpersonnelles, notamment les responsabilités civiques;

- à acquérir des habiletés d'apprentissage, des aptitudes sociales, le sens de leurs responsabilités sociales et la capacité de déterminer leurs objectifs scolaires et professionnels et de travailler à les atteindre;
- à appliquer les connaissances acquises dans sa vie, à l'école et au sein de la communauté.

Les objectifs du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière touchent trois domaines de connaissances et d'habiletés, soit le cheminement personnel, le cheminement interpersonnel et le cheminement professionnel. Dans chacun, les connaissances et les habiletés visées évoluent avec la progression de l'élève dans les deux paliers d'études. Bien que les cheminements diffèrent par moments, le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière de chaque école doit refléter l'interconnexité des domaines d'étude.

Cheminement personnel. Les élèves apprennent à se fixer et à atteindre des objectifs d'apprentissage dans le milieu scolaire et extérieur à l'école, à gérer leur apprentissage et à acquérir les habitudes et les habiletés nécessaires pour réussir dans les deux milieux. Au fur et à mesure qu'ils apprennent à discerner quel est leur mode d'apprentissage, les élèves sont amenés à reconnaître ce qu'il y a lieu d'améliorer et à définir eux-mêmes leurs objectifs, à mesurer les progrès accomplis et à se diriger vers l'autonomie d'apprentissage. Ainsi acquièrent-ils les habitudes et les habiletés de base essentielles à l'apprentissage la vie durant.

Cheminement interpersonnel. Les élèves apprennent à faire preuve d'autodiscipline et à assumer la responsabilité de leur comportement. Ils acquièrent aussi les connaissances et les habiletés nécessaires pour vivre avec les autres au sein et à l'extérieur de l'école et optent pour des modes d'interaction positifs dans différentes situations. Ils apprennent également à régler les différends de façon réfléchie et pacifique, à assumer leurs responsabilités sociales, à collaborer avec d'autres et à respecter autrui.

Cheminement professionnel. Les élèves apprennent à faire des choix éclairés et judicieux pour réussir leur transition de l'élémentaire au secondaire, du secondaire vers d'autres programmes d'études ou de formation, ou vers le travail. Pour ce faire, il leur faut acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour prendre des décisions informées et responsables aux étapes clés de leurs études et en vue de la préparation à leur départ de l'école. Ils sondent également leurs intérêts, leurs compétences et leurs réalisations, explorent et jaugent leurs possibilités d'études et de carrière, déterminent leur choix, obtiennent et analysent l'information pertinente, définissent des objectifs, élaborent leurs projets d'avenir et les analysent de façon critique.

Le contenu du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière est représenté par les trois domaines d'étude et est défini par les compétences que les élèves acquièrent pendant une période déterminée. Les enseignants, les enseignants-guides et les conseillers en orientation jouent un rôle important en ce qui concerne le suivi et l'évaluation des progrès des élèves qui acquièrent les compétences établies pour les années de la 1^{re} à la 6^e, pour les 7^e et 8^e années et pour les années de la 9^e à la 12^e. Les trois domaines ainsi que les compétences que les élèves acquièrent guident l'élaboration et l'évaluation du programme.

Domaines d'étude					
		-		-	

Cheminement personnel	De la 1 ^{re} à la 6 ^e année, l'élève apprend :	En 7 ^e et 8 ^e année, l'élève apprend :	De la 9 ^e à la 12 ^e année, l'élève apprend :
habiletés, préférences et stratégies d'apprentis- sage (p. ex., mémorisa- tion, travail autonome, autoévaluation, gestion du temps)	 à démontrer sa compréhension des stratégies et des aptitudes d'apprentissage et à les appliquer en classe à démontrer sa capacité de respecter les règlements de la classe et les habitudes établies 	 à démontrer sa compréhension des stratégies et des aptitudes d'apprentissage et à les intégrer à son propre apprentissage à reconnaître ses modes d'apprentissage préférés démontrer sa compréhension de l'importance du code de conduite scolaire et d'y adhérer 	 à appliquer différentes habiletés et stratégies d'apprentissage à diverses situations démontrer sa capacité de répondre adéquate- ment aux directives don- nées par les enseignants, les administrateurs et les employeurs
• établissement d'objectifs et suivi des progrès	 à établir des objectifs pour améliorer son travail scolaire à mesurer les progrès accomplis en fonction des objectifs définis 	 à analyser sa progression dans la réalisation des objectifs à court et à long terme de cheminement et d'amélioration du rendement scolaire à établir des objectifs appropriés pour redresser la situation au besoin 	 à appliquer ses habiletés à établir des objectifs et à mesurer ses progrès selon différentes situa- tions au sein et à l'ex- térieur de l'école à élaborer et à mettre à jour un plan annuel de cheminement
adaptation au changement	 à déterminer les habiletés nécessaires pour aborder de nou- velles situations (p. ex., nouvelle école, nouvelle classe) 	 à appliquer les habiletés et les connaissances nécessaires (p. ex., repérer les services d'aide) pour aborder la transition vers l'école secondaire 	 à appliquer les habiletés et les connaissances nécessaires pour aborder la transition vers le post- secondaire (p. ex., plani- fication financière, pré- paration de demandes, sélection de programmes)
apprentissage la vie durant	 à reconnaître les habiletés d'apprentis- sage nécessaires la vie durant (p. ex., commu- nication, organisation, recherche) et à les appli- quer dans toutes les matières 	 à faire appel aux ressources scolaires et communautaires pour mieux satisfaire ses besoins d'apprentissage 	 à appliquer les habiletés d'apprentissage néces- saires la vie durant (p. ex., communication, recherche et employabi- lité) à l'élaboration de son plan de chemine- ment et de carrière

Cheminement interpersonnel	De la 1 ^{re} à la 6 ^e année, l'élève apprend :	En 7 ^e et 8 ^e année, l'élève apprend :	De la 9 ^e à la 12 ^e année, l'élève apprend :
• autogestion	 à démontrer sa compréhension des réactions acceptables sur le plan social dans différentes situations à l'école 	 à démontrer l'acquisition des habiletés et des connaissances nécessaires pour gérer son propre comportement (p. ex., contrôle de soi, rôle des émotions, gestion de la colère) démontrer un comportement approprié à l'école et dans le milieu communautaire (p. ex., respect de soi et respect pour sa famille, autrui et de la propriété d'autrui) 	 à faire appel à ses habiletés personnelles de façon appropriée pour amener les autres à adopter un comporte- ment responsable dans différentes situations démontrer un comporte- ment approprié à l'école, dans le milieu communautaire et vis-à- vis des employeurs
entente avec les autres	 à reconnaître les traits, les talents, les habiletés, les compétences et les qualités des autres à démontrer sa compréhension des habiletés nécessaires pour établir à l'école des rapports positifs (p. ex., coopération avec les autres) 	 à décrire les nombreux aspects des rapports humains et à démontrer comment interagir (p. ex., habiletés à résoudre des différends, à aider ses camarades et à faire preuve de leadership) de façon positive dans différentes situations à l'école et dans le milieu communautaire démontrer sa capacité d'accepter les directives des enseignants et des administrateurs et d'y répondre 	 à mettre ses habiletés à contribution (p. ex., médiation, aide aux camarades, leadership) pour établir des rapports positifs dans différentes situations à l'école, dans le milieu communau- taire et au travail
• responsabilités sociales	 à démontrer sa compréhension du rôle d'une citoyenne ou d'un citoyen responsable au sein et à l'extérieur de l'école 	 à démontrer l'acquisition des principes relatifs aux responsabilités sociales à l'école et dans le milieu communau- taire (p. ex., en partici- pant aux élections étu- diantes ou en jouant le rôle de copain de lecture) 	 à démontrer l'acquisition des principes relatifs aux responsabilités sociales dans le milieu communautaire (p. ex., en faisant du porte-à- porte pour la Société canadienne du cancer)
Cheminement professionnel	De la 1 ^{re} à la 6 ^e année, l'élève apprend :	En 7 ^e et 8 ^e année, l'élève apprend :	De la 9 ^e à la 12 ^e année, l'élève apprend :
• autoévaluation	 à reconnaître ses intérêts, ses points forts, ses compétences et ses réalisations 	 à appliquer la connais- sance de ses intérêts, de ses points forts, de ses compétences et de ses réalisations à la planifi- cation et à la prise de décisions 	 à appliquer la connaissance de ses intérêts, de ses points forts, de ses compétences et de ses réalisations au choix et à la planification d'un cheminement d'études postsecondaires ou de carrière

Domaines d'étue	de	١
-----------------	----	---

Domaines d'étude			
Cheminement professionnel (suite)	De la 1 ^{re} à la 6 ^e année, l'élève apprend :	En 7 ^e et 8 ^e année, l'élève apprend :	De la 9 ^e à la 12 ^e année, l'élève apprend :
recherche et obtention de renseignements sur les études, la formation et les carrières	- à identifier dans le milieu communautaire les emplois et les profes- sions connexes aux matières étudiées à l'école	 à identifier les sources d'information sur les études et les carrières (p. ex., Internet, centres d'emploi, milieu com- munautaire) à analyser et à comparer des professions, des pos- sibilités de carrière et des emplois divers 	 à démontrer comment repérer, interpréter, évaluer et utiliser différentes sources d'information sur les études et les carrières à démontrer des habiletés en matière d'exploration de carrière et d'options éducatives pour élaborer un plan personnel, d'études ou de carrière à démontrer une compréhension du fonctionnement du milieu de travail (p. ex., questions de santé et de sécurité)
travail, société et économie	 à décrire les liens de dépendance entre l'indi- vidu et le travail (p. ex., travail pour une entre- prise contre un salaire) 	 à décrire les secteurs de l'économie locale, provinciale et mondiale (p. ex., secteurs du bénévolat, de la fabrication) 	 à décrire comment les changements qui touchent l'économie, l'environnement et la société se répercutent sur le marché du travail
• prise de conscience des possibilités		 à décrire les possibilités offertes à l'école secondaire 	 à décrire les différentes possibilités sur les plans du bénévolat, de l'em- ploi, des études et de la carrière, y compris le travail autonome
• décisions sur le plan des études et de la carrière		 à faire appel à ses habiletés en matière de prise de décisions et de résolution de problèmes de façon appropriée pour établir son plan annuel de cheminement 	 à appliquer ses habiletés en matière de prise de décisions et de résolu- tion de problèmes à son cheminement postsecondaire ou professionnel
• employabilité	 à acquérir et à appliquer des habiletés en matière de prise de décisions et de résolution de problèmes 	 à se fonder sur des expériences, des acti- vités et des intérêts sco- laires et parascolaires pour mieux analyser son potentiel 	 à démontrer sa compréhension des habiletés en matière d'employabilité (p. ex., habiletés en recherche d'emploi, techniques d'entrevue, préparation à l'emploi, aptitudes à conserver un emploi et entrepreneuriat) à évaluer son plan de cheminement individuel, d'études ou de carrière, à la lumière de ses expériences dans la vie communautaire ou au travail

Considérations dans le cadre du programme

PLANIFICATION DU PROGRAMME

Avec l'aide de l'équipe consultative du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière (voir la section «Équipe consultative du programme», à la page 24) et du personnel de l'école, la direction d'école élaborera par écrit un plan détaillé d'orientation et de formation au cheminement de carrière qui précise les éléments suivants :

- une description des compétences à acquérir par les élèves;
- la combinaison des éléments (p. ex., curriculum de l'Ontario et cours donnant droit à des crédits, plan annuel de cheminement pour chaque élève, programme d'enseignants-guides) qui seront utilisés et une description du processus de mise en œuvre de chaque élément, y compris les méthodes de prestation (par qui, pour qui et jusqu'à quand), les stratégies d'évaluation et les méthodes de communication des progrès aux parents;
- le processus utilisé pour diriger les élèves vers des services en français d'aide individuelle et de counselling à court terme, y compris les procédures de suivi;
- la date prévue pour le prochain sondage sur l'efficacité du programme;
- les stratégies d'accès aux ressources humaines et matérielles et aux renseignements actualisés sur le marché du travail, disponibles en français, et l'éducation dont les élèves auront besoin pour prendre des décisions éclairées;
- les moyens qui peuvent être employés pour aider les élèves en difficulté, les élèves qui suivent des cours d'actualisation linguistique et de perfectionnement du français et les élèves autochtones.

Le plan du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière garantit que les enseignants, les élèves, les parents et les partenaires du milieu communautaire francophone connaissent les objectifs du programme et son mode de prestation. Le plan de chaque école devrait être disponible sur demande, être révisé et mis à jour tous les ans en tenant compte des observations des élèves, des parents, des membres du personnel enseignant, des enseignants-guides, des conseillers en orientation, des

employeurs, des organismes communautaires francophones et du conseil d'école. Le programme sera revu tous les trois ans à la lumière des observations informelles et de l'information recueillie dans le cadre du sondage sur l'efficacité du programme. (Voir la page 26.)

SATISFACTION DES BESOINS DE L'ENSEMBLE DES ÉLÈVES

Élèves en difficulté

L'orientation et la formation au cheminement de carrière revêtent beaucoup d'importance pour les élèves en difficulté. En effet, il est possible que ces élèves soient aux prises avec d'importants problèmes liés aux difficultés qu'ils éprouvent. Il se peut qu'ils aient aussi à relever d'autres défis liés à leur sentiment d'identité, au développement de leur confiance en eux, à l'autoévaluation réaliste de leurs capacités et à l'élaboration de stratégies pour surmonter les obstacles et acquérir la plus grande autonomie possible.

Pour certains élèves en difficulté, il peut se révéler difficile de réussir la transition d'une année d'études à une autre, d'un cours à un autre, d'une école à une autre, d'un conseil scolaire² à un autre et du secondaire au post-secondaire, au milieu de travail ou à la vie communautaire. Un processus de planification détaillée, qui intègre les recommandations du plan d'enseignement individualisé et qui permet notamment d'apporter des modifications aux programmes d'accueil et de départ, aidera ces élèves à progresser plus facilement. Depuis septembre 1998, les conseils scolaires sont tenus d'inclure un plan de transition dans le plan

d'enseignement individualisé à l'intention de chaque élève en difficulté âgé de 14 ans ou plus (à l'exception des élèves dont la difficulté tient uniquement à la surdouance). Dans le plan de transition, on devrait préciser ce qui est disponible en français pour tous les services, programmes, ressources et options qui pourraient convenir à ces élèves.

L'école est le milieu tout désigné pour fournir à l'élève en difficulté divers services coordonnés aptes à stimuler ses points forts, à répondre à ses besoins et à ses intérêts, pour lui donner ainsi la possibilité de poursuivre ses études, de décrocher un emploi ou de bien s'intégrer à la société. Une bonne planification et l'établissement de liens avec d'autres organismes communautaires et partenaires assurera à ces élèves l'accès à des options postsecondaires appropriées et le soutien nécessaire à leur réussite.

Pour que les élèves en difficulté parviennent à surmonter les nombreux problèmes auxquels ils peuvent être confrontés, ces élèves, leurs parents et leur conseillère ou leur conseiller en orientation devraient, dès la 7^e année, tenir compte du plan d'enseignement individualisé lors de l'élaboration du plan annuel de cheminement. (Voir la page 15.)

Le plan annuel de cheminement et le plan d'enseignement individualisé (particulièrement le plan de transition qui en fait partie) se rejoignent en ce sens :

- qu'ils sont axés sur les points forts, les intérêts et les besoins de l'élève, de même que sur les attentes pour l'année scolaire;
- qu'ils constituent pour les enseignants un instrument d'évaluation et de communication des progrès de l'élève;

^{2.} Dans ce document, l'expression «conseil scolaire» désigne les conseils scolaires de district et les administrations scolaires.

- qu'ils font appel au même type d'interrogation (p. ex., «Quels sont les objectifs et les aspirations de l'élève?», «Les stratégies et les ressources choisies pour favoriser l'apprentissage de l'élève sont-elles efficaces?», «Doit-on apporter des changements?»);
- qu'ils sont des documents de travail souples, dont on peut corriger le tir au besoin.

Ils sont différents en ce que le plan annuel de cheminement est défini par l'élève avec l'aide de ses parents et d'une enseignante ou d'un enseignant, tandis que le plan d'enseignement individualisé (y compris le plan de transition) est établi sous la conduite de la direction d'école de concert avec les parents, l'élève ainsi que le personnel du conseil scolaire et d'organismes communautaires, selon le cas. Le plan d'enseignement individualisé renferme donc des renseignements plus détaillés que n'en contient généralement le plan annuel de cheminement (p. ex., une description des attentes modifiées ou différentes, le cas échéant; les adaptations nécessaires; les stratégies d'évaluation).

Pour assurer la planification et la satisfaction des besoins en matière d'orientation et de formation au cheminement de carrière des élèves en difficulté, les directions d'école devront veiller à l'établissement d'un processus :

pour harmoniser le plan annuel de cheminement de l'élève (à compter de la 7^e année)
 avec son plan d'enseignement individualisé (y compris le plan de transition);

- pour assurer à l'élève un accès équitable à des possibilités d'exploration de carrière qui correspondent aux objectifs définis dans son plan annuel de cheminement et son plan d'enseignement individualisé;
- pour procurer aux enseignants-guides et aux conseillers en orientation l'information requise pour fournir aux élèves en difficulté les services de soutien nécessaires et pertinents.

Élèves qui suivent des cours d'actualisation linguistique en français ou de perfectionnement du français

Les élèves qui ont une connaissance très limitée du français et qui suivent des cours d'actualisation linguistique en français auront besoin de temps pour se préparer à participer pleinement au programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière. Il en va de même pour les élèves qui suivent des cours de perfectionnement du français parce qu'ils ont reçu une scolarisation limitée, ou qu'ils parlent une variété de français très différente du français normalisé, ou qu'ils ont besoin de se familiariser avec leur nouveau milieu. On devrait aider ces élèves à faire leur choix de cours et à sélectionner leur destination postsecondaire. Étant donné que l'apprentissage de la langue s'inscrit dans un continuum, le degré de maîtrise d'une langue atteint par l'élève devrait être un facteur à considérer dans le choix des cours et la sélection de la destination postsecondaire, et non un obstacle. Le plan annuel de cheminement permettra de revoir et de réviser sur une base régulière les choix de cours et les objectifs d'études et de carrière de ces élèves.

Pour aider ces élèves et leurs parents à tirer parti du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière, on recommande que les enseignants d'actualisation linguistique et de perfectionnement du français fassent partie de l'équipe consultative du programme, au besoin, et qu'ils aident leurs élèves à élaborer leur plan annuel de cheminement.

Élèves autochtones

Les écoles desservant les élèves autochtones devraient tenir compte de la diversité des besoins de ces élèves. On devrait se soucier, en particulier, des besoins des élèves venant de communautés autochtones isolées qui doivent se familiariser avec un nouveau milieu scolaire et communautaire. Les écoles qui comptent des élèves autochtones devraient songer à retenir les services de conseillers ou de mentors autochtones pour aider ces élèves à s'adapter à leur nouveau milieu, à choisir des cours pertinents, à préciser leur destination postsecondaire et à élaborer leur plan annuel de cheminement.

Éléments de la prestation du programme

La direction d'école et le personnel enseignant emploieront les éléments suivants pour mettre en œuvre le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière et permettre aux élèves de satisfaire aux attentes.

CURRICULUM DE L'ONTARIO : PALIERS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

Le curriculum de l'Ontario est l'une des composantes qui permet aux élèves d'acquérir les compétences décrites dans le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière.

Enseignement dans les écoles élémentaires. Pour aligner le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière sur le curriculum de l'Ontario, les enseignants des écoles élémentaires doivent faire en sorte que l'enseignement en classe fournisse aux élèves de toutes les années d'études et dans toutes les disciplines de nombreuses possibilités d'apprendre à travailler de façon autonome (notamment à faire leurs devoirs), à coopérer, à résoudre leurs différends avec les autres, à participer aux activités de la classe, à surmonter les problèmes et à définir des objectifs pour améliorer leur rendement.

Enseignement dans les écoles secondaires. Les programmes-cadres provinciaux définissent les attentes pour les élèves du secondaire en ce qui concerne leurs cheminements personnel, interpersonnel et professionnel. En aidant les élèves à satisfaire à ces attentes, les enseignants les amèneront à établir des liens entre les connaissances et les habiletés acquises dans toutes les disciplines. De plus, les élèves apprendront également à faire le lien entre les connaissances et les habiletés qu'ils acquièrent à l'école et les connaissances et les habiletés requises par les établissements postsecondaires, les programmes d'apprentissage et les employeurs.

Le programme-cadre d'orientation et de formation au cheminement de carrière décrit également les attentes pour les élèves inscrits à des cours donnant droit à des crédits, comme le cours d'exploration des choix de carrière, qui est obligatoire.

PROGRAMMES D'ACCUEIL ET DE DÉPART

Programme d'accueil

Pour aider les élèves à s'adapter à une nouvelle école et pour leur fournir des renseignements sur les programmes et les services disponibles, la direction de chaque école est tenue d'établir un programme d'accueil dans lequel, entre autres, on devrait inclure un énoncé affirmant que le français constitue la langue d'enseignement, d'administration et de communication de l'école. Les programmes d'accueil doivent être conçus de façon à aider les élèves à s'adapter aux points de transition stratégiques, comme l'inscription à une nouvelle école et le passage de l'école élémentaire à l'école secondaire. Les élèves qui changent d'école au milieu de l'année ou qui s'inscrivent pour la première fois à une école administrée par un conseil scolaire de l'Ontario ont également besoin de tels programmes.

Les élèves et leurs parents auront besoin de renseignements sur les programmes et les services offerts par l'école et le conseil scolaire et sur l'identité de l'enseignante ou de l'enseignant qui constituera la principale personne-ressource. Cette personne-ressource sera le ou la titulaire, de la 1^{re} à 6^e année, l'enseignante-guide ou l'enseignant-guide, de la 7^e à la 11^e année et, la conseillère ou le conseiller en orientation en 12^e année. Une visite des installations de l'école pourrait également s'avérer profitable pour tous les nouveaux élèves.

La présentation des programmes de l'école aux élèves doit comporter un exposé sur le code de conduite de l'école et de l'information sur les services et les programmes pertinents de l'école, dont le programme des cours, les services de bibliothèque, le programme pour l'enfance en difficulté, la disponibilité d'un service d'appoint, le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière, le programme de camarades-ressources, le conseil d'élèves et les possibilités en matière d'activités parascolaires. Dans les écoles secondaires, on fournira également de l'information sur les conditions d'obtention du diplôme, les composantes d'expérience de travail, l'éducation coopérative et le service communautaire. Chaque élève du secondaire et ses parents recevront le prospectus de l'école et l'horaire.

Bien que la plupart des élèves réussissent leur transition d'une école à une autre, certains ont besoin d'une aide supplémentaire pour s'adapter à de nouvelles situations. Pour réussir leur intégration dans une nouvelle école, il se peut que les élèves installés depuis peu en Ontario aient besoin de programmes d'accueil spécialisés, structurés et permanents. Il est également possible que les élèves en difficulté et ceux qui commencent à fréquenter une école au milieu d'une année scolaire ou d'un semestre aient besoin d'une aide supplémentaire pour s'intégrer avec succès dans une nouvelle école et pour améliorer leur rendement scolaire.

Programme de départ

Le départ de l'école constitue une transition importante dans la vie de l'élève. Certains ne font que changer d'école, d'autres quittent l'école après avoir décroché leur diplôme et d'autres s'en vont sans avoir obtenu leur diplôme pour poursuivre d'autres buts. L'objectif d'un programme de départ est de permettre à ces élèves de réussir leur transition vers la prochaine étape de leur vie. On encourage les directions d'école à préparer des programmes de départ comportant un examen du plan annuel de cheminement et des projets d'avenir de l'élève.

Le programme de départ des élèves qui quittent l'école après l'obtention de leur diplôme devrait comporter :

- un examen du plan annuel de cheminement des élèves pour déterminer leurs objectifs en matière d'éducation postsecondaire, de formation, d'apprentissage ou d'emploi;
- des renseignements sur les programmes universitaires et collégiaux, sur les modalités d'admission, sur les visites possibles de campus, et autres sujets pertinents;
- des renseignements sur les programmes d'apprentissage;
- des renseignements sur la présentation de demandes d'emploi;
- des renseignements sur l'établissement d'un budget.

Le programme de départ des élèves qui quittent l'école secondaire avant d'avoir obtenu leur diplôme devrait comprendre :

- un examen de leurs réalisations;
- un examen des projets de l'élève pour son avenir immédiat, de sorte à les clarifier (p. ex., un plan de vie autonome);
- des renseignements sur les moyens de terminer ses études secondaires ou sur les possibilités de suivre des programmes de formation (p. ex., cours du soir, cours par correspondance, réadmission à l'école secondaire);
- des renseignements sur les programmes d'apprentissage;
- des renseignements sur les possibilités d'études postsecondaires dans des établissements de langue française;
- des renseignements sur les services et les ressources communautaires disponibles en français au cas où l'élève aurait besoin d'aide;

- des renseignements sur la présentation de demandes d'emploi;
- des renseignements sur l'établissement d'un budget.

Il faudrait aussi remettre aux élèves qui abandonnent leurs études le Relevé de notes de l'Ontario, le certificat d'études secondaires ou le certificat de rendement, selon le cas.

On devrait encourager tous les élèves qui quittent l'école à participer à un programme de départ.

PLAN ANNUEL DE CHEMINEMENT

Le plan annuel de cheminement aidera les élèves à assumer la responsabilité de leurs études, à prendre des décisions éclairées et à planifier leur avenir avec l'aide de leurs parents, des enseignants-guides et des conseillers en orientation. Ce plan décrira les objectifs scolaires et d'apprentissage des élèves tant au sein qu'à l'extérieur de l'école. Lors de l'élaboration de ce plan, les élèves pourront réfléchir aux avantages que leur apporterait une éducation en langue française au niveau postsecondaire. En poursuivant leurs études en français, les élèves perfectionneront leurs compétences langagières dans cette langue et ils pourront ainsi bien maîtriser les deux langues officielles du Canada. Le fait de savoir le français et l'anglais leur permettra d'accéder à davantage d'emplois, car le bilinguisme constitue un atout sur le marché du travail.

Bien que le plan annuel de cheminement ne soit obligatoire que pour les élèves de la 7^e à la 12^e année, les titulaires de classe de la 1^{re} à la 6^e année devraient encourager leurs élèves à se fixer des objectifs en vue d'améliorer leur rendement et à mesurer la réussite de leur efforts et le bien-fondé de leurs choix.

Les élèves de 7^e et 8^e année devraient envisager et examiner les nombreuses possibilités qui s'offrent à eux au palier secondaire. À compter de la 8e année, le plan annuel de cheminement devrait décrire les cours que l'élève a l'intention de choisir de même que les activités parascolaires qui peuvent l'intéresser. À compter de la 10e année, il devrait également décrire la destination postsecondaire provisoire de l'élève. En élaborant leurs projets d'études postsecondaires, les élèves devraient envisager et étudier la possibilité de poursuivre leurs études à l'université, au collège ou dans une école de formation professionnelle; de participer à un programme de formation industrielle ou sectorielle comme l'apprentissage ou l'internat; ou d'aller directement sur le marché du travail. Les élèves devraient également examiner la possibilité de participer au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario et à des programmes de transition de l'école au monde du travail, de même qu'à des activités connexes, comme les activités d'exploration de carrière, la planification financière et la préparation à la vie autonome.

En préparant leur plan annuel de cheminement, les élèves prendront conscience des options et des choix qui s'offrent à eux et des conséquences de leurs décisions sur leurs objectifs d'études et de carrière. Dans le cadre du processus de planification, les élèves établiront des objectifs à court et à long terme, évalueront la réalisation de ces objectifs et mesureront leurs progrès scolaires. Ils prendront conscience du rapport entre leurs études et leurs objectifs personnels et reconnaîtront l'importance des

expériences d'apprentissage à l'extérieur de la salle de classe (p. ex., service communautaire, participation communautaire, bénévolat, emploi d'été et à temps partiel et intérêts personnels, comme les passe-temps) et l'apport de ces expériences à leur développement. On encouragera les élèves de 12^e année à élaborer et à suivre leur plan annuel de cheminement de façon autonome, à se fixer des objectifs d'études et de carrière et à recueillir l'information nécessaire pour prendre des décisions sur le plan des études et de la carrière avec l'aide des conseillers en orientation.

L'apprentissage et l'utilisation du processus d'élaboration d'un plan annuel de cheminement sont aussi importants pour l'élève que ne l'est le plan lui-même. Ce processus comporte :

- l'examen des plans éducatifs antérieurs et des plans d'enseignement individualisé, le cas échéant;
- l'évaluation des intérêts et des réalisations;
- l'évaluation des objectifs atteints;
- l'identification de nouveaux objectifs à court et à long terme;
- l'identification des ressources documentaires et humaines et des stratégies nécessaires pour atteindre ces objectifs;
- l'élaboration d'un plan d'études ou de carrière.

Le processus de planification permet aux parents et aux enseignants de prendre conscience des objectifs des élèves et des programmes d'études auxquels ils songent. Le contenu des bulletins scolaires des élèves, qui favorise la communication entre les élèves, leurs enseignants et leurs parents, joue également un rôle important dans l'examen et la révision du plan annuel de cheminement.

Les élèves passeront en revue leur plan annuel de cheminement au moins deux fois par an et pourront ainsi tirer parti des encouragements et des commentaires constructifs. Les élèves de la 7e à la 11e année le mettront à jour avec l'aide de leurs parents et de leur enseignante-guide ou enseignant-guide. Les élèves de 12e année devraient examiner leur plan annuel de cheminement avec leur conseillère ou conseiller en orientation et leurs parents. Il est important que le plan annuel de cheminement des élèves soit disponible d'une année à l'autre aux fins de consultation. Si c'est possible, une copie du plan devrait être versée au portfolio scolaire et professionnel de l'élève.

Le plan annuel de cheminement des élèves en difficulté doit s'intégrer à leur plan d'enseignement individualisé. Ce dernier devrait également comprendre un plan de transition pour les élèves en difficulté de 14 ans ou plus, sauf si leur difficulté relève uniquement de la surdouance. (Voir la section «Satisfaction des besoins de l'ensemble des élèves», à la page 10.)

PORTFOLIO SCOLAIRE ET PROFESSIONNEL

On devrait encourager chaque élève aux paliers élémentaire et secondaire à élaborer et à tenir un portfolio scolaire et professionnel. Le portfolio sert à consigner les réalisations personnelles de l'élève au sein et à l'extérieur de l'école. Les encouragements des titulaires et des parents jouent un rôle déterminant dans la tenue efficace d'un portfolio.

Si l'élève tient à jour son portfolio d'année en année en y versant des échantillons de ses meilleurs travaux, il ou elle sera à même de constater sa croissance et les progrès accomplis

durant cette période et de prendre davantage conscience de ses intérêts, de ses capacités, de ses besoins et de ses aspirations. Le fait de sélectionner des travaux qui font état de ses efforts les plus fructueux, de ses progrès et de ses réalisations au sein et à l'extérieur de l'école aidera l'élève à prendre des décisions éclairées et réalistes à propos de ses objectifs personnels, de ses futures activités d'apprentissage, de ses objectifs d'études immédiats et de ses objectifs d'études et de carrière à long terme. Les documents consignés dans un portfolio à jour fournissent aux parents, aux enseignants-guides et aux conseillers en orientation un point de référence pour discuter avec l'élève de la préparation et de la révision de son plan annuel de cheminement.

Parvenus au palier secondaire, les élèves peuvent également constituer un portfolio en fonction d'un destinataire particulier, comme le corps professoral d'un programme collégial ou universitaire, ou un employeur éventuel. Le portfolio peut aussi servir à l'élaboration d'un curriculum vitæ. Les élèves devraient être en mesure d'accéder facilement à leur portfolio pour pouvoir le tenir régulièrement à jour.

PROGRAMME D'ENSEIGNANTS-GUIDES

Pour faciliter le passage de l'élémentaire au secondaire, le choix de cours du secondaire et la définition des objectifs, les écoles mettront sur pied un programme d'enseignants-guides à l'intention des élèves de la 7^e à la 11^e année. Bien que le programme d'enseignants-guides soit obligatoire de la 7^e à la 11^e année, rien ne s'oppose à ce que les écoles mettent en place un tel programme pour les élèves de la 1^{re} à la 6^e année et pour les élèves de 12^e année. De nombreuses écoles ont déjà mis en œuvre de tels programmes avec succès. La direction d'école confiera à des enseignants le soin d'agir à titre d'enseignanteguide ou d'enseignant-guide : ceux-ci rencontreront régulièrement leurs élèves pendant au moins une année scolaire.

En participant à un programme d'enseignantsguides, les élèves seront amenés à faire preuve :

- des habiletés nécessaires à l'établissement d'objectifs, à la planification et à la prise de décisions:
- des habiletés de recherche et de gestion de l'information (notamment la capacité de localiser des ressources documentaires et humaines et de les consulter) nécessaires à la planification de leur carrière et de leurs études;
- des capacités et des connaissances nécessaires pour contrôler l'évolution de leur rendement scolaire.

Les rencontres prévues avec les enseignantsguides créeront un esprit communautaire et le sens de la coopération entre les élèves et le personnel. Elles permettent aux élèves de bénéficier d'une attention individuelle et d'encouragements de la part d'une enseignante ou d'un enseignant et de camarades, et les aident à établir un lien entre les disciplines enseignées à l'école et l'apprentissage dans le milieu communautaire. Au cours de ces réunions, on peut notamment passer en revue les bulletins, pratiquer des activités d'exploration de carrière et discuter de sujets tels que l'élaboration du plan annuel de cheminement, la gestion du temps, les techniques d'étude, la compréhension et l'acceptation des différences entre élèves. On devrait encourager les enseignants-guides à faire appel à des experts francophones du milieu communautaire (p. ex., des ingénieurs, des comptables et des professionnels de la santé).

Les fonctions particulières des enseignantsguides sont les suivantes :

- aider les élèves à élaborer et à réviser leur plan annuel de cheminement;
- aider les élèves à comprendre le mandat de l'école de langue française et les attentes qui les concernent;
- surveiller les progrès des élèves dans toutes les matières et l'atteinte des objectifs énoncés dans leur plan annuel de cheminement;
- communiquer avec les parents et les tenir au courant des progrès de leur enfant;
- encourager les élèves à n'utiliser que le français dans toutes leurs activités scolaires et le plus souvent possible à l'extérieur de l'école.

Les enseignants-guides rencontreront régulièrement les élèves et seront au courant de leurs progrès dans toutes les disciplines et dans d'autres aspects de la vie scolaire. Par l'entremise de ces personnes-ressources, les parents pourront obtenir un aperçu des progrès de leur enfant et, au besoin, communiquer avec d'autres membres du personnel enseignant. Les enseignants-guides appuieront le travail de leurs collègues en orientation et des autres membres du personnel enseignant. Au besoin, ils dirigeront les élèves qui ont besoin d'une aide supplémentaire vers les conseillers en orientation ou la direction d'école.

Les écoles jouissent de la latitude nécessaire pour choisir le modèle organisationnel sur lequel il convient de fonder le programme d'enseignants-guides afin qu'il réponde le mieux possible aux besoins des élèves et de la communauté scolaire, tout en respectant les politiques provinciales. Les directions d'école devraient consulter leur conseil d'école, l'équipe consultative du programme, les enseignants et les élèves avant de concevoir le programme d'enseignantsguides et tout au long du processus d'élaboration. Parmi les modèles dont les écoles peuvent s'inspirer, citons les classes-foyers enrichies et les pavillons dans les écoles.

ACTIVITÉS D'EXPLORATION DE CARRIÈRE

Les écoles doivent offrir un éventail d'activités d'exploration de carrière et inviter sur une base régulière les partenaires du milieu communautaire francophone à concevoir et à offrir des activités d'exploration de carrière auxquelles ils peuvent participer. Ces activités confèrent un sens pratique aux expériences acquises en classe et permettent aux élèves d'établir des liens entre ce qui se passe à l'école, au travail et dans la vie communautaire. Elles représentent une application concrète des études et fournissent des renseignements sur les principaux intervenants de la société et de l'économie. Inforoute Carrières, un site Web du ministère de l'Éducation et de la Formation, constitue une source importante d'information pour les élèves de l'élémentaire et du secondaire.

De la 1^{re} à la 6^e année, les élèves s'ouvrent à la présence des personnes faisant partie de leur milieu communautaire et aux rôles qu'elles jouent (à la maison, au travail et à titre de bénévoles). Les enseignants devraient stimuler cet intérêt chez leurs élèves en leur apprenant à formuler des observations et à s'interroger en ces termes : «Qui s'occupe de ceci?», «De quelles habiletés ces personnes ont-elles besoin pour assumer cette tâche ou effectuer ce travail?»

De la 7^e à la 12^e année, les élèves s'intéressent davantage à leur avenir et à leur intégration au secondaire, à l'université, au collège, au sein d'un programme d'apprentissage et au monde du travail. Les directions d'école et les enseignants doivent veiller à ce que ces élèves soient mis en présence d'un vaste éventail de possibilités d'exploration de carrière, notamment dans des domaines moins bien connus des élèves. Les enseignants et les élèves devraient exploiter les ressources du milieu communautaire et, si possible, puiser dans un plus grand bassin. Les enseignants devraient veiller à inclure des activités à but lucratif et sans but lucratif, des secteurs privé et public, notamment dans des entreprises, des industries, des organismes gouvernementaux, des organismes bénévoles et des organismes artistiques et culturels. Les élèves qui s'intéressent à une carrière dans un secteur donné (p. ex., l'industrie de la construction) auront sans doute besoin d'une activité de plus longue durée et davantage ciblée sur ce secteur, par exemple un stage d'éducation coopérative.

Les activités d'exploration de carrière peuvent revêtir diverses formes : prestation de conférenciers, mentorat axé sur le choix de carrière, participation à des programmes de simulation (p. ex., des programmes Jeunes entrepreneurs) et à des conférences professionnelles (p. ex., les femmes en sciences et en génie). Les activités ou les programmes parascolaires peuvent notamment s'articuler autour de visites des lieux de travail ou d'excursions, de programmes d'observation au poste de travail, d'expériences de bénévolat ou de travail et de stages d'éducation coopérative, du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario et de programmes de transition de l'école au monde du travail.

Les stages relevant de l'expérience de travail et des programmes d'éducation coopérative donnent aux élèves la possibilité de combiner leurs études et une expérience concrète; ces stages leur font aussi découvrir des milieux de travail où le français est utilisé. L'expérience de travail fait partie d'un cours du palier secondaire donnant droit à un crédit et fournit aux élèves une possibilité d'apprentissage en milieu de travail pendant une période déterminée, d'une à quatre semaines en général. L'éducation coopérative est une expérience d'apprentissage planifiée du palier secondaire : elle se déroule dans le milieu communautaire, s'inspire des cours dispensés à l'école, fournit aux élèves la possibilité d'apprendre et aussi d'appliquer leurs connaissances et leurs habiletés dans des situations concrètes. L'élève obtient des crédits lorsque les attentes du curriculum sont satisfaites.

Ces expériences d'apprentissage aident également les élèves à planifier leur carrière et leurs études. Les élèves prennent connaissance des pratiques de travail et des attentes des employeurs, des possibilités de carrière et des applications concrètes de leurs études. L'expérience de travail et l'éducation coopérative s'adressent à l'ensemble des élèves, qu'ils aient l'intention de gagner le marché du travail ou d'entrer au collège ou à l'université. Pour les élèves résolus à gagner le marché du travail, un placement dans un programme d'éducation coopérative est tout indiqué pour les mettre en rapport avec des employeurs. Dans le cas des élèves qui entreront au collège ou à l'université, l'expérience de travail et l'éducation coopérative favoriseront une prise de décision éclairée concernant leur choix d'études ou de carrière.

ATELIERS, SÉMINAIRES ET ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE EN PETITS GROUPES

Le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière devrait comprendre divers programmes et services, y compris certains qui ne sont pas forcément offerts en classe ou dans le cadre d'un service d'aide individuelle. Ces ateliers, séminaires et activités d'apprentissage en petits groupes peuvent fournir une aide ponctuelle aux élèves qui partagent un intérêt (p. ex., un programme collégial ou universitaire particulier) ou un besoin (p. ex., des techniques d'étude). Il peut s'agir, notamment, de techniques de recherche d'un emploi d'été, de rédaction d'un curriculum vitæ, d'entrevue, de résolution de différends, d'apprentissage, d'affirmation de soi, d'étude, de gestion du temps, de leadership, de camarades-ressources, d'activités de prise de conscience de soi et d'évaluation ainsi que d'information sur des programmes collégiaux ou universitaires particuliers et les modalités d'admission à ces programmes. Ces services et ces programmes dirigés peuvent être offerts en collaboration avec le conseil scolaire et les partenaires du milieu communautaire francophone et visent à aider les élèves à atteindre les objectifs du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière.

PROGRAMMES DE MENTORAT

Les programmes de mentorat permettent d'apporter aux élèves un soutien individualisé et de leur proposer des modèles de comportement. Les mentors n'ont pas la même responsabilité que les enseignants-guides qui sont tenus de surveiller le rendement des élèves de leur groupe. La direction d'école peut consulter le conseil d'école et les leaders francophones du milieu communautaire pour mettre sur pied des programmes de mentorat dans le cadre desquels des bénévoles jouent un rôle de mentor. Un programme de mentorat efficace suppose l'engagement et l'intervention tant de l'école que du milieu communautaire, une procédure de tri et de sélection des mentors, la prestation d'une formation et d'un soutien aux mentors, un processus de jumelage des mentors et des élèves conforme aux politiques du conseil scolaire (en particulier celles qui portent sur les bénévoles) et un processus d'incitation des parents à appuyer le programme et à autoriser la participation de leurs enfants.

Ce ne sont pas les exemples de programmes de mentorat efficaces qui manquent. Ainsi, des élèves plus âgés peuvent jouer un rôle de mentor auprès d'élèves plus jeunes (p. ex., dans le cadre de programmes de copains de lecture et dans le cas d'élèves du secondaire servant de mentors auprès d'élèves de l'élémentaire et d'étudiants universitaires auprès d'élèves du secondaire). Des adultes francophones peuvent également jouer ce rôle auprès des élèves. Ainsi, des gens d'affaires peuvent faire office de mentors professionnels auprès d'élèves du secondaire. Dans certains cas, des personnes à la retraite jouent le rôle de mentor auprès d'élèves de l'élémentaire.

PROGRAMMES DE CAMARADES-RESSOURCES

Des élèves peuvent venir en aide à d'autres élèves dans le cadre de leur apprentissage. Les programmes de camarades-ressources ou de médiation visent à présenter un modèle de comportement positif aux élèves qui ont besoin d'une aide individuelle et à permettre aux camarades-ressources d'enrichir leur expérience d'apprentissage. L'aide individuelle apportée dans le cadre de ces programmes peut viser à développer les aptitudes nécessaires aux études, à améliorer l'assiduité à l'école et la qualité des relations interpersonnelles et à explorer de façon plus approfondie les possibilités d'études et de carrière. Les élèves qui reçoivent une formation de camarade-ressource peuvent jouer le rôle de copain de lecture, de répétiteur, de médiateur, de guide, de mentor pour le choix de carrière, de mentor pour les études ou de bénévole.

En aidant les autres, les camarades-ressources ont la possibilité d'améliorer et de parfaire leurs aptitudes en relations interpersonnelles. Ils recevront leur formation en suivant un cours optionnel donnant droit à un crédit du programme-cadre d'orientation et de formation au cheminement de carrière ou dans le cadre d'ateliers ne donnant pas droit à des crédits qui sont offerts par l'école ou le conseil scolaire. La formation sera dispensée ou coordonnée par des membres du personnel qualifié.

AIDE INDIVIDUELLE ET COUNSELLING À COURT TERME

Le programme d'aide individuelle et de counselling à court terme a été conçu pour les élèves qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour satisfaire aux attentes du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière. Cette aide peut être fournie selon un rapport individuel ou collectif. Le programme a pour but d'aider les élèves :

- à évaluer leur potentiel en fonction de leurs intérêts et de leurs objectifs;
- à sélectionner leurs cours du secondaire;
- à planifier leurs études et leur carrière;
- à déterminer leurs capacités, leurs besoins, leurs aptitudes et leurs intérêts grâce à de l'information recueillie au moyen de méthodes de mesure standardisées;
- à améliorer leurs habiletés en gestion personnelle (habitudes de travail et d'étude);
- à surmonter leurs difficultés dans le cadre des trois domaines d'étude (cheminements personnel, interpersonnel et professionnel);
- à planifier l'obtention des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs droits d'études postsecondaires et autres en leur fournissant de l'information sur les bourses d'études et les prêts;
- à tenir compte de leurs besoins sociaux et affectifs, en leur faisant notamment des recommandations particulières en ce qui a trait au suivi:
- à résoudre leurs différends avec les camarades et les adultes.

Le besoin d'un programme d'aide individuelle et de counselling à court terme peut être déterminé par les enseignants-guides et les autres membres du personnel enseignant, le personnel de soutien, le personnel administratif ou si des parents recommandent une aide individuelle pour une ou un élève. Les élèves devraient également pouvoir réclamer d'eux-mêmes - et recevoir - des services d'aide individuelle ou de counselling à court terme. La direction d'école doit définir clairement le processus de prestation de services d'aide individuelle et de counselling à court terme et d'aiguillage des élèves vers les conseillers en orientation ou vers le personnel pertinent du conseil scolaire (p. ex., conseillère ou conseiller en assiduité, personnesressources du centre de carrières, personnel des services de psychologie). Dans les écoles élémentaires, la prestation de services d'aide individuelle et de counselling à court terme dépendra du nombre de conseillers en orientation. On devrait également prévoir des mesures de suivi.

Le processus d'aide individuelle et de counselling à court terme comporte plusieurs facettes :

- aiguillage de l'élève par une enseignante ou un enseignant, ses parents ou un membre de la direction, ou à la demande même de l'élève;
- évaluation du cas, notamment par une discussion avec l'élève et la consultation de ses parents, de ses enseignants et d'autres intervenants, au besoin;
- résolution de problèmes en concertation avec l'élève;
- intervention au moyen de séances de counselling individuelles ou menées en petits groupes;
- mesure des progrès et suivi.

La participation d'intervenants des organismes communautaires et gouvernementaux œuvrant auprès des enfants et des jeunes est d'une importance cruciale pour la prestation du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière. Pour mieux répondre aux intérêts des élèves, les écoles ont la possibilité, dans la mesure où les politiques du conseil scolaire le permettent, d'agir en collaboration avec les organismes communautaires francophones et d'offrir des séances de counselling individuelles ou en petits groupes. Les parents et les élèves peuvent également faire appel aux services d'aide individuelle ou de counselling à court terme d'un organisme externe ou de professionnels ou aux services dispensés dans le cadre d'un programme communautaire. De l'information sur de tels programmes et services devrait être diffusée à l'école.

Le counselling à court terme peut se révéler insuffisant pour certains élèves. En pareils cas, la conseillère ou le conseiller en orientation. appuyé par la direction d'école, tiendra une consultation dans le but de résoudre le problème de façon concertée et de définir un plan d'aide. Peuvent participer à une telle consultation la direction d'école, les conseillers en orientation, les enseignants de l'enfance en difficulté, les enseignants en actualisation linguistique en français ou en perfectionnement du français, les titulaires de classe, les enseignants-guides, le personnel de soutien, de même qu'une travailleuse ou un travailleur social, une ou un psychologue, d'autres membres du conseil scolaire et du milieu communautaire, les parents et l'élève. Les parents seront informés des recommandations et des plans d'action formulés pour leur enfant. Les élèves qui ont bénéficié des services d'aide individuelle et de counselling

devront également faire l'objet d'un suivi de la part des conseillers en orientation et des enseignants-guides ou d'autres membres du personnel du conseil scolaire.

Éthique et confidentialité

Le caractère confidentiel des renseignements échangés entre l'élève et une conseillère ou un conseiller en orientation est défini par plusieurs mesures législatives et codes professionnels de conduite. Les renseignements personnels recueillis par la conseillère ou le conseiller en orientation sont régis par les mesures législatives concernant l'accès à l'information. Les renseignements écrits qui figurent dans le Dossier scolaire de l'Ontario sont régis par la *Loi sur l'éducation*, le *Guide du dossier scolaire de l'Ontario, 1989* et les mesures législatives concernant l'accès à l'information.

Avant d'entamer toute discussion, les conseillers en orientation devraient informer les élèves que les renseignements qui leur seront confiées demeureront confidentiels, à moins que les mesures législatives sur l'accès à l'information ou d'autres mesures législatives ne contraignent les conseillers en orientation à divulguer ces renseignements à des personnes déterminées; ces mesures législatives pourraient aussi leur en donner la permission. Les conseillers en orientation devraient demander des éclaircissements à leurs organismes professionnels et aux conseils scolaires à ce sujet. Sur les questions d'ordre éthique et juridique dans ce domaine, on peut se procurer de la documentation auprès d'organismes professionnels comme l'Association des conseillers et conseillères en orientation francoontariens et la Canadian Guidance and Counselling Association.

Si, au cours d'une séance de counselling, la conseillère ou le conseiller en orientation ou un autre membre du personnel du conseil scolaire constate que l'élève pourrait avoir été ou être victime de mauvais traitements, cette personne est tenue, aux termes de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*, d'en signaler la possibilité à la Société d'aide à l'enfance si l'enfant est âgé de moins de 16 ans. (Consulter à ce sujet la note Politique/Programmes n° 9 du 15 décembre 1986, «Obligation de dénoncer les cas d'enfants qui ont besoin de protection ou qui sont victimes de mauvais traitements».)

ÉQUIPE CONSULTATIVE DU PROGRAMME

Chaque direction d'école mettra sur pied une équipe pour la conseiller en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de révision du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière de l'école. L'équipe devrait se composer de membres du personnel administratif et enseignant de l'école (p. ex., conseillers en orientation, enseignants-guides, enseignants à l'enfance en difficulté, enseignants de l'éducation coopérative), de membres du conseil d'école, d'élèves, de parents, et d'autres intervenants du milieu communautaire (p. ex., membres des conseils éducation-industrie, des bureaux de formation et d'adaptation de la main-d'œuvre et des organismes de services sociaux), s'il y a lieu. Les membres de l'équipe devraient être sélectionnés pour leur connaissance des nombreuses possibilités d'apprentissage qu'offrent l'école et le milieu communautaire. La direction d'école devrait s'adresser au conseil d'école pour déterminer l'éventail de la représentation du milieu communautaire.

L'équipe consultative devrait :

- fournir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière;
- analyser les résultats du sondage sur l'efficacité du programme et recommander des moyens d'améliorer le programme;
- aider la direction d'école à faire connaître le plan du programme aux élèves, au personnel enseignant, aux parents et aux intervenants du milieu communautaire.

Les écoles relevant d'un conseil scolaire peuvent collaborer à la désignation d'une équipe consultative qui pourrait représenter un certain nombre d'écoles.

Évaluation

Le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière doit être évalué régulièrement afin de déterminer l'efficacité du plan du programme de l'école. Celle-ci sera déterminée par le biais d'un examen des compétences acquises par les élèves, d'une communication continue avec les parents et les partenaires du milieu communautaire et enfin, d'une évaluation officielle du programme au moyen du sondage sur l'efficacité du programme.

Les enseignants doivent continuellement observer et évaluer les progrès des élèves pour tous les éléments du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière. L'information tirée de cette évaluation contribuera à favoriser un meilleur apprentissage et à identifier les aspects du programme qui pourraient être améliorés. Elle permettra aux enseignants et aux conseillers en orientation de mesurer l'efficacité des activités d'exploration de carrière qu'ils ont planifiées, de même que celle des activités des enseignants-guides et des programmes d'enseignement et de counselling, entre autres. Elle les aidera aussi à corriger le tir pour permettre aux élèves d'atteindre les objectifs du programme.

Les stratégies d'évaluation du rendement scolaire doivent être clairement définies et fondées sur les objectifs du programme. Elles doivent tenir compte de l'âge, des aptitudes et des besoins des élèves ainsi que des activités qu'on évalue. On peut évaluer les compétences de l'élève dans le cadre du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière au moyen d'entrevues avec l'élève, de l'étude de son comportement, de listes de vérification, de sondages, de même qu'à l'aide du profil de l'élève, de ses réalisations, d'échantillons de ses travaux, de ses journaux de bord et de son portfolio scolaire et professionnel. Il importe que les enseignants amènent les élèves à mesurer leurs progrès et à définir leurs objectifs d'amélioration. Les observations que formulent les parents et les autres enseignants fournissent au personnel enseignant, aux enseignants-guides, aux conseillers en orientation et, dans certains cas, à une équipe de l'école de l'information ou des suggestions qui pourraient s'avérer utiles pour modifier les éléments du programme ou aiguiller les élèves vers les personnes qui offrent des services d'aide individuelle et de counselling à court terme.

Il est particulièrement important que les parents participent aux discussions concernant les progrès de leur enfant. Les membres du personnel enseignant, y compris les enseignants-guides et les conseillers en orientation, devraient recueillir des informations auprès des parents et les consulter pour évaluer le degré d'adaptation de l'élève à l'école, la mesure dans laquelle il ou elle répond aux attentes du programme et à celles de ses projets d'études.

COMMUNICATION DES PROGRÈS DE L'ÉLÈVE AUX PARENTS

Pour communiquer les progrès qu'ont réalisés les élèves de la 1^{re} à la 8^e année afin de répondre aux attentes du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière, on peut se servir du bulletin scolaire de l'Ontario. On peut aussi engager avec les parents des discussions axées sur l'examen du portfolio scolaire et professionnel et sur le plan annuel de cheminement de l'élève (en 7^e et 8^e année).

Pour consigner les progrès accomplis par les élèves de la 9e à la 12e année afin de répondre aux attentes des cours du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière donnant droit à un crédit, on utilisera le bulletin scolaire de l'Ontario. La tenue de discussions avec les conseillers en orientation et les enseignants-guides et de consultations entre les enseignants-guides, les élèves et les parents axées sur le plan annuel de cheminement et le portfolio scolaire et professionnel sont autant d'autres méthodes qu'on peut employer pour informer l'élève et les parents des progrès accomplis dans le cadre du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière.

SONDAGE SUR L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

Tous les trois ans, la direction d'école effectuera un sondage afin de mesurer l'efficacité du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière. Ces sondages permettront de recueillir des données qui contribueront à améliorer le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière de l'école. On peut effectuer ce sondage dans le cadre d'autres sondages qui se déroulent à l'échelon de l'école.

À la faveur de ces sondages, on demandera aux élèves, à leurs parents, aux membres du personnel enseignant et, le cas échéant, à d'autres partenaires d'évaluer la prestation et l'efficacité du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière, dans tous ses éléments, y compris le programme d'enseignantsguides, le plan annuel de cheminement et les programmes d'accueil et de départ. Le sondage s'appuiera sur les objectifs du programme et les compétences des élèves. Il devrait également permettre d'évaluer l'effet du programme sur les élèves en demandant aux sondés d'identifier les éléments qu'il y a lieu d'améliorer et de définir les priorités et les moyens d'améliorer le programme et sa mise en œuvre.

Les résultats de chaque sondage seront analysés par l'équipe consultative du programme et transmis aux élèves, aux parents, au personnel enseignant et au conseil d'école. Ils auront des répercussions immédiates sur la planification concertée et sur la prestation du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière. Une fois révisé, c'est-à-dire modifié

à la lumière des améliorations suggérées, le programme sera communiqué aux parents, au personnel enseignant, aux élèves et au conseil d'école. (Voir la section «Planification du programme», à la page 9.)

Rôle et responsabilités

Sous la conduite de la directrice ou du directeur d'école, les écoles élémentaires et secondaires élaboreront leur propre programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière et en informeront les élèves, les parents, les enseignants et le conseil d'école. Les écoles examineront chaque année leur programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière et y apporteront les ajustements nécessaires; elles en évalueront l'efficacité et s'appliqueront à le revoir tous les trois ans. Les descriptions suivantes précisent le rôle et les responsabilités des personnes qui dispensent et qui contribuent à soutenir le programme.

DIRECTION D'ÉCOLE

Le succès du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière dans chaque école élémentaire et secondaire repose sur le leadership dynamique et éclairé de la direction d'école. Elle doit être au fait des objectifs et de la structure du programme, de même que des composantes d'un programme idéal. La direction doit intégrer le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière au programme général de l'école et y affecter le personnel approprié. Elle doit présenter le programme aux parents et aux intervenants du milieu communautaire francophone.

La direction d'école est tenue :

- de constituer et de consulter l'équipe consultative du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière;
- d'établir par écrit un programme détaillé d'orientation et de formation au cheminement de carrière;
- de mettre en œuvre et de superviser le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière;
- de veiller à ce que les membres du personnel responsables de la prestation du programme reçoivent la formation en cours d'emploi nécessaire;
- d'assurer la disponibilité des installations, des ressources et des membres du personnel nécessaires à la prestation du programme;

- de veiller à ce que l'horaire de l'école laisse suffisamment de temps à l'ensemble des élèves pour participer à tous les volets du programme;
- de coordonner les partenariats dans la communauté scolaire et dans le milieu communautaire francophone;
- d'administrer tous les trois ans un sondage sur l'efficacité du programme, d'en analyser les résultats et de les communiquer aux élèves, au personnel enseignant, aux parents et au conseil d'école;
- d'affecter au programme des conseillers en orientation;
- d'affecter des enseignants-guides au programme.

CONSEILLERS EN ORIENTATION, ENSEIGNANTS-GUIDES ET AUTRES ENSEIGNANTS

La prestation efficace du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière repose sur le soutien de tous les enseignants. On peut attribuer aux enseignants des tâches de conseiller en orientation ou d'enseignant-guide; ces tâches sont décrites dans le tableau à la page 31, dans les deux premières colonnes. Les responsabilités des enseignants qui ne sont pas désignés pour ces tâches sont présentées dans la troisième colonne du tableau.

Les tâches administratives étroitement associées au programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière, comme l'élaboration de l'horaire, la tenue du Dossier scolaire de l'Ontario, le traitement des demandes de cours d'été et les modalités d'inscription, devraient être le fait des adjoints administratifs, des techniciens et des spécialistes qui utiliseront de façon intégrale la technologie disponible dans les écoles. (La tenue du Dossier scolaire de l'Ontario se fait conformément aux politiques énoncées dans le *Dossier scolaire de l'Ontario*, guide, 1989.)

ÉLÈVES

Les élèves doivent également assumer des responsabilités grandissantes tout au long de leurs études. Ainsi doivent-ils :

- assumer la responsabilité de leur apprentissage;
- assumer la gestion de leur comportement;
- s'entendre avec les autres dans différentes situations à l'école:
- démontrer un sens de leurs responsabilités sociales;
- établir leur plan annuel de cheminement;
- définir leurs objectifs scolaires et professionnels.

PARENTS

Les parents ont un rôle important à jouer dans l'apprentissage de leur enfant. Ils peuvent y contribuer :

- en collaborant avec l'école pour aider l'élève à établir son plan annuel de cheminement;
- en l'aidant à prendre des décisions conséquentes;
- en l'aidant à établir ses objectifs;
- en suivant ses progrès, notamment en ce qui concerne la réalisation de son plan annuel de cheminement;
- en restant en communication avec
 l'enseignant-guide de leur enfant;

- en soutenant tous les travaux et activités de leur enfant au sein et à l'extérieur de l'école et en s'y intéressant;
- en appuyant le développement d'un sentiment d'appartenance à la francophonie chez leur enfant ainsi que le perfectionnement de ses compétences langagières en français.

PARTENAIRES DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

Les employeurs et les travailleurs de la communauté scolaire élargie qui participent aux activités reliées au programme de l'école et qui collaborent aux visites éducatives en français font partie des partenaires du milieu communautaire; en font également partie les organismes sociaux et communautaires qui pourraient fournir du personnel francophone pour animer ou appuyer des activités d'enseignement ou des séances de counselling en petits groupes, ainsi que le personnel francophone des établissements postsecondaires et des centres de formation professionnelle. Ces partenaires jouent un rôle essentiel dans la planification, l'appui et le maintien des programmes d'orientation et de formation au cheminement de carrière. Les directions d'école devraient les inviter à participer aux travaux de l'équipe consultative du programme, de même qu'à l'évaluation du programme.

Pour choisir leurs partenaires du milieu communautaire francophone, les écoles devraient miser sur les liens déjà établis à l'échelon local et établir de nouveaux partenariats conformément aux politiques du ministère et du conseil scolaire en la matière. En plus des possibilités susmentionnées, on peut recruter des partenaires du milieu communautaire francophone parmi les particuliers et organismes suivants : parents, anciens élèves, membres du conseil d'école, personnes âgées, organismes bénévoles, centres d'information sur les carrières, chambres de commerce, organismes gouvernementaux, organismes de services sociaux, clubs philanthropiques, groupes religieux, organismes ethnoculturels, conseils éducation-industrie, services d'établissement et centres d'accueil autochtones.

Les directions d'école et les membres du personnel enseignant devraient se concerter avec les intervenants du milieu communautaire francophone pour promouvoir des possibilités de collaboration et de participation comme les visites en classe par des intervenants du milieu communautaire; des programmes de mentorat communautaires; des séances de consultation avec des employeurs pour préparer les élèves à l'emploi; divers types de placements (observation au poste de travail, expérience de travail, service communautaire et éducation coopérative); et des programmes de transition de l'école au monde du travail.

Responsabilités des conseillers en orientation

- aider la direction d'école à élaborer, coordonner et mettre en œuvre le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière
- dispenser un enseignement qui donne droit à des crédits dans le cadre du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière
- donner des ateliers et des séminaires
- mettre en œuvre un processus qui permet aux élèves de réaliser leur plan annuel de cheminement
- aider les élèves à définir leur plan annuel de cheminement en collaboration avec leur enseignante-guide ou enseignant-guide
- aider et soutenir les enseignantsguides
- aider le comité d'identification, de placement et de révision, et harmoniser le plan annuel de cheminement et le plan d'enseignement individualisé (y compris le plan de transition) des élèves en difficulté
- établir des liens durables entre les écoles élémentaires et secondaires et les partenaires du milieu communautaire pour coordonner leur participation au programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière
- offrir des programmes d'accueil et de départ et des programmes de camarades-ressources
- fournir des services d'aide individuelle et de counselling à court terme sur une base individuelle ou pour de petits groupes
- aider la direction d'école à organiser des consultations à propos de cas particuliers
- recommander le personnel du conseil scolaire et les organismes communautaires pouvant fournir des services d'aide individuelle ou de counselling à court terme à l'extérieur de l'école
- aider les élèves à réussir leur transition vers les études postsecondaires, la formation ou le travail
- collaborer à l'évaluation et à la révision continues du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière et, tous les trois ans, au sondage sur l'efficacité du programme

Responsabilités des enseignants-guides

- rencontrer leurs élèves régulièrement
- suivre les progrès de leurs élèves
- s'assurer que l'élève élabore son plan annuel de cheminement
- jouer le rôle de personne-ressource de l'école auprès des parents
- analyser deux fois par année le plan annuel de cheminement de concert avec l'élève et ses parents
- aiguiller les élèves qui ont besoin d'une aide supplémentaire ou de counselling à court terme vers une conseillère ou un conseiller en orientation ou la direction d'école, conformément au processus établi par l'école
- collaborer avec la conseillère ou le conseiller en orientation et avec les autres enseignants de l'école
- participer aux consultations à propos de cas particuliers
- participer à l'évaluation et à la révision continues du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière et, tous les trois ans, au sondage sur l'efficacité du programme

Responsabilités des autres membres du personnel enseignant

- intégrer le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière aux attentes s'appliquant à la discipline dont ils sont responsables
- consulter la conseillère ou le conseiller en orientation et le personnel de soutien de l'école et du conseil scolaire à propos des besoins particuliers des élèves
- aiguiller les élèves qui ont besoin d'une aide supplémentaire vers la conseillère ou le conseiller en orientation ou la direction d'école conformément au processus établi par l'école
- participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière de l'école
- inviter les partenaires du milieu communautaire à offrir des activités diversifiées d'exploration de carrière pour les élèves
- participer aux consultations à propos de cas particuliers
- participer à l'évaluation et à la révision continues du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière et, tous les trois ans, au sondage sur l'efficacité du programme

Échéancier de la mise en œuvre

Politique	Date de mise en œuvre	Années d'études
Des choix qui mènent à l'action – Politique régissant le programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière dans les écoles élémentaires et secondaires de l'Ontario, 1999	1999-2000	Toutes les années d'études des paliers élémentaire et secondaire
Plan annuel de cheminement	1999-2000	de la 7 ^e à la 9 ^e année
	2000-2001	10 ^e année
	2001-2002	11 ^e année
	2002-2003	12 ^e année
Programme d'enseignants-guides	1999–2000	de la 7 ^e à la 9 ^e année
	2000-2001	10 ^e année
	2001-2002	11 ^e année
Sondage sur l'efficacité du programme d'orientation et de formation au cheminement de carrière (dans les écoles élémentaires et secondaires)	2001-2002	

ISBN 0-7778-8455-0

98-010

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1999